

**COMMUNE DE TOULOUGES  
66350**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MAI 2016**

L'an 2016 et le 10 mai à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

**Présents :** Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Claude CID, Elise ROUBY, Gérard CASTANY, Nicolas BARTHE, Laetitia SOUNIER, Raymond CARBONES, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Franck DE LA LLAVE.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Babeth CARDIN-MADERN procuration à Jean ROQUE, Laurent ROSELLO procuration à Nicolas BARTHE, Marie-Claude GASCON procuration à Françoise BRUNET, Hervé MASSE procuration à Laëtitia SOUNIER.

**Absente :** Catherine DUMAS.

**Secrétaire de séance :** Pierre MONTEL.

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

**Décision n°2016/13 :** contrat de location garage CO box 22 à Irène MARY du 1/05/2016 au 30/04/2022

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I / ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1 – Création de deux bureaux de vote**

Mireille REBECQ, explique à l'Assemblée que la Préfecture des Pyrénées-Orientales sollicite la Commune pour la création d'un nouveau bureau de vote.

En effet, le Code électoral impose 1 bureau pour 1200 électeurs maximum. Aujourd'hui 2 bureaux avoisinent ces chiffres, les bureaux n°4 et n°5, avec respectivement 1251 et 1062 électeurs et il faut anticiper l'ouverture de la ZAC du Mas Puig sec.

La commission de révision des listes électorales a travaillé sur ce dossier et propose d'installer les nouveaux bureaux de vote dans les salles associatives situées au rez-de-chaussée du centre culturel El Mil·lenari :

- salle TAILLEFER
- salle BERENGER

La création de deux bureaux de vote, permettrait d'anticiper l'urbanisation future et éviterait une nouvelle refonte en 2022.

Vote pour à l'unanimité.

## II / FINANCES

### 1 – Budget Commune – Décision modificative n° 1

Dans le cadre de l'exécution du budget principal de la Commune, Mireille REBECQ informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à des opérations de ventilation en section de fonctionnement, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	123 940,69 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>123 940,69 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	123 940,69 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>123 940,69 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	371 822,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>371 822,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65548-020 : Autres contributions	0,00 €	123 940,69 €	0,00 €	0,00 €
Total D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	123 940,69 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>371 822,07 €</b>	<b>371 822,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### 2 – Garantie d'emprunt MARCOU HABITAT – création de 8 logements locatifs sociaux, "Résidence Chanteperrix"

La Société Coopérative de Production d'HLM Marcou Habitat sollicite, de la commune, une garantie d'emprunt à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 074 029,00 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie concerne la construction de 8 logements locatifs sociaux en collectif, qu'elle réalise avenue de Thuir. Perpignan Méditerranée Métropole se portera garant à hauteur des 50 % restants.

Les opérations de logements locatifs sociaux restant en garantie d'emprunt pour la société Marcou Habitat sont : "Michel CHIROLEU", "Rue du 19 mars 1962", "La Coopé", "Les Garrotxes" et "Als Horts".

Monsieur le Maire précise que pour la réalisation de ces 8 logements la commune a vendu le terrain à Marcou Habitat à 150 € du m<sup>2</sup>, et qu'une subvention pour ce projet a été attribuée par Perpignan Méditerranée au titre du du Fonds d'intervention logement. Il souhaite qu'une réunion des riverains soit organisée au plus tôt, afin de leur présenter le projet, avec auparavant une présentation au groupe majoritaire.

Vote pour à l'unanimité.

### 3 – Garderie maternelle – actualisation des tarifs

Elise ROUBY informe qu'à la suite de la réunion de la commission Education – Restauration – Périscolaire du 2 mai 2016, que les tarifs concernant la garderie de l'école maternelle Ludovic Massé doivent être réactualisés, avec une augmentation de 2 %, comme suit :

**Garderie maternelle**

- De 17h15 à 18h30 forfait mensuel, 12,60 €
- Tarif réduit 50% \*, 6,30 €
- Gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

- Pour les familles dont les enfants sont inscrits 2 jours sur 4, pour les périodes de vacances et pour les enfants dont les périodes de maladie sont supérieures à 8 jours consécutifs.

Vote pour à l'unanimité.

**4 – Restaurant scolaire – Actualisation des tarifs**

Elise ROUBY informe également que lors de cette même Commission il a été évoqué la nécessité de procéder à l'actualisation des tarifs du Restaurant Scolaire, avec une augmentation de 2 % à la suite de l'augmentation du prix d'achat des repas. Elle propose de les actualiser selon le tableau ci-après :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 379	2,44 €
380 à 716	3,06 €
717 à 986	3,57 €
987 à 1350	4,24 €
1351 et plus	4,87 €
Remboursement repas maladie : 2,44 €	
Prix du ticket occasionnel : 5,44 €	

Vote pour à l'unanimité.

**5 – Appartements communaux – actualisation des loyers**

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des loyers, suivant le tableau ci-dessous. Elle rappelle que cette actualisation concernera uniquement les nouveaux locataires puisque les baux en cours sont indexés sur l'IRL.

**Appartements au 15, rue Gisclard**

- Appartement n°1 type F3 363,36 €
- Appartement n°2 type F2 322,88 €
- Appartement n°3 type F2 322,81 €
- Appartement n°4 type F2 323,51 €
- Appartement n°5 type F3 363,36 €

**Appartement de La Poste - Impasse de la Distillerie**

- 1 Appartement type F5 610,89 €

Vote pour à l'unanimité.

**6 – Logements sociaux II – actualisation des loyers**

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des loyers au 1er juin 2016, concernant le budget annexe « Logements Sociaux II » suivant le tableau ci-dessous.

**Appartement situé 12, rue du Soleil (P. L. S)**

- 1 Appartement type F3 – 54,60 m<sup>2</sup> 392,10 €

**Appartement situé 11, bis rue Dagobert (P. L. S)**

- 1 Appartement type F3 – 52,43 m<sup>2</sup> 376,51 €

**Appartements situés 1, impasse du Pardal (P. L. A. I)**

- 1 Apt F4 – 68,20 m<sup>2</sup> situé au 1er étage 336,16 €
- 1 Apt F4 – 67,40 m<sup>2</sup> situé 2ème étage 332,20 €

**Appartements situés 4, rue Codet**

- Appartement A (P. L. U. S) – 41,12 m<sup>2</sup> 215,74 €
- Appartement B (P. L. A. I) – 60,47 m<sup>2</sup> 328,18 €
- Appartement C (P. L. U. S) – 68,17 m<sup>2</sup> 357,64 €
- Appartement D (P. L. A. I) – 90,41 m<sup>2</sup> 490,68 €

Vote pour à l'unanimité.

**7 – Logements sociaux CO - actualisation des loyers au 1er juin 2016**

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des loyers, concernant le budget annexe « Logements Sociaux Co » suivant le tableau ci-dessous.

**Appartements Immeuble Côté (P. L. S)**

- 2 Apts F1 - 35 m<sup>2</sup> 255,90 € T. T. C
- 2 Apts F2 - 53 m<sup>2</sup> 384,71 € T. T. C

Voter pour à l'unanimité.

**8 - Parking CO – actualisation des loyers**

Mireille REBECQ demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'actualisation des tarifs de location des parkings Co, suivant le tableau ci-dessous.

- le prix de location pour les box de moins de 15 m<sup>2</sup> à 80,61 € HT/mois
- le prix de location pour les box de plus de 15 m<sup>2</sup> à 102,11 € HT/mois

Vote pour à l'unanimité.

**9 – Relevés de propriétés – création d'un tarif**

Mireille REBECQ informe l'Assemblée que le service de l'Urbanisme est régulièrement sollicité pour la délivrance de relevés de propriétés et notamment par les agences immobilières, afin de contacter les propriétaires de biens sans occupant.

Elle propose, pour les demandes formulées par les propriétaires de biens, les agences immobilières, de délivrer les relevés au tarif suivant :

- ➔ Impression document A4, noir et blanc 0,20 €

Vote pour à l'unanimité.

**10 – Transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Perpignan et Toulouges – approbation des tarifs et de la convention**

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que depuis de nombreuses années, il existe entre Perpignan, commune d'accueil et Toulouges, commune de résidence, une convention qui organise le transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques.

Par délibération du 10 novembre 2015, la commune de Perpignan a fixé la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques demandées par Perpignan, en sa qualité de commune d'accueil, pour l'année scolaire 2015/2016. Les tarifs proposés sont les suivants :

- pour les écoles préélémentaires, attribution d'un forfait de 1 460 € par enfant,
- pour les écoles élémentaires, attribution d'un forfait de 545 € par enfant,

Il est précisé que la somme versée à Perpignan est proratisée en fonction du mois d'arrivée de l'enfant sur l'école.

Vote pour à l'unanimité.

### **11 – Transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Toulouges et les communes de résidence – approbation des tarifs et de la convention**

Mireille REBECQ rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer annuellement pour fixer les tarifs relatifs au transfert intercommunal des charges d'enseignement des écoles publiques entre Toulouges, commune d'accueil et les communes de résidence, conformément à l'article L.212-8 du Code de l'Education.

Les tarifs proposés par la ville de Toulouges, commune d'accueil, pour l'année scolaire 2015/2016 sont les suivants :

- pour les écoles préélémentaires, 1 460,00 € par enfant,
- pour les écoles élémentaires, 297,79 € par enfant.

Laetitia SOUNIER demande si les enfants scolarisés à Toulouges mais domiciliés ailleurs, bénéficient également de la gratuité des Nouvelles Activités Pédagogiques. Mireille REBECQ répond que les NAP étant gratuites pour les Toulougiens, elle le sont aussi pour les extérieurs.

Il est précisé, pour information, que Perpignan demande une participation pour les NAP aux enfants extérieurs et applique un tarif plus élevé pour la restauration scolaire.

Vote pour à l'unanimité, les tarifs proposés précédemment.

### **12 – Contrat d'association avec l'école Sainte Marie – contribution forfaitaire aux dépenses de fonctionnement.**

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que la loi Carles oblige les communes à participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privés.

Pour l'année scolaire 2015-2016, la participation se monte à 297,79 € par enfant, soit un montant total de 9 827,07 €, pour 33 enfants inscrits en élémentaire.

Vote pour à l'unanimité.

### **13 - Rétrocession de concession de Monsieur Charles GUILLEM à la Commune**

Mireille REBECQ indique à l'Assemblée que, par courrier en date du 7 avril 2016, Monsieur Charles GUILLEM domicilié 1 rue du Fort Saint Elme, appartement 12, 66100 Perpignan, sollicite la commune pour la rétrocession de la concession n° 960, casier n°14 – Groupe K, située au cimetière de l'Est.

Elle propose à l'Assemblée de rembourser la concession à M. GUILLEM sur la base du prix d'achat : pour la partie communale de 943,96 €, la part du C. C. A. S d'un montant de 75,62 € n'étant pas remboursable.

Vote pour à l'unanimité.

#### **14 - Opération « zéro pesticide » – demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse**

Raymond CARBONES rappelle que l'opération "zéro pesticide" s'inscrit dans l'Agenda 21. Une étude a été faite par un bureau d'études pour analyser et constater les pratiques employées sur la commune.

A l'issue du résultat de cette étude, la commune a décidé de s'engager dans la réalisation d'un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH).

Cela se traduit par l'acquisition de nouveaux outils tels que du matériel de débroussaillage..., la requalification d'un espace vert qui démarrerait le long de la piste cyclable à hauteur du stade jusqu'à la rue Daudet, ainsi qu'une communication à destination de la population sur le passage en zéro pesticide sur le territoire communal.

Raymond CARBONES informe à l'Assemblée que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse peut subventionner l'investissement des communes dans le cadre du PAPPH à hauteur de 80 %.

Vote pour à l'unanimité.

#### **15 - Ad'ap – programme de travaux d'accessibilité des bâtiments publics année 2016 - approbation du nouveau plan de financement**

Raymond CARBONES rappelle que par délibération en date du 22 septembre 2015 et dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, le Conseil Municipal a validé le financement et la planification des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics. Il indique également que par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2016, cet agenda a été accordé pour une durée de 6 ans à compter de cette date.

Il rappelle à l'Assemblée que par délibération du 16 février 2016, le Conseil Municipal a sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant prévisionnel de 80 532,80 € HT.

L'installation d'une boucle magnétique de comptoir à destination des malentendants pour le Centre Administratif de Clairfont (ERP 13) a été avancée à l'année 2016, afin de diminuer les frais de déplacement et d'intervention de l'entreprise. Le montant total prévisionnel de l'opération s'en trouve modifié et s'élève donc à 82 013,80 € H

Il demande d'approuver ce nouveau plan de financement.

Vote pour à l'unanimité.

#### **16 - Signalétique commerciale et signalétique des bâtiments publics – Demande de subventions**

Nicoles BARTHE, informe l'Assemblée que dans le cadre de sa politique de dynamisation de ville bourg, et afin d'harmoniser son mobilier urbain, la commune a mené une réflexion sur la signalétique commerciale et la signalétique des bâtiments publics.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à environ 52 500,00 € HT soit 63 000 € TTC.

Ce programme de travaux pourrait bénéficier de soutien financier de la part :

- du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,
- du Conseil Régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
- de la Réserve Parlementaire auprès de Jacques CRESTA, Député de la Circonscription.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer ces demandes de subvention.

Vote pour à l'unanimité.

**17- Signalétique commerciale – demande de subvention à Perpignan Méditerranée Métropole**

Dans la même démarche, mais exclusivement pour la signalétique commerciale, Nicolas BARTHE informe que la commune pourrait bénéficier d'un soutien financier de la part de Perpignan Méditerranée Métropole, dans le cadre de sa politique de dynamisation des coeurs de ville et de soutien aux commerces de proximité. Le montant prévisionnel de ce programme s'élève à environ à 46 600 € H.T, soit 56 000 € T.T.C.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer cette demande de subvention.

Vote pour à l'unanimité.

**18 - Réfection des allées du cimetière Père Pinya et du cimetière Vieux – demande d'un Fonds de concours auprès de Perpignan Méditerranée Métropole**

Mireille REBECQ informe que l'équipe municipale a souhaité inscrire, dans ses projets du mandat, un programme pluri-annuel de réhabilitation des cimetières. Ces travaux démarreront par le cimetière Vieux, parallèlement au chantier de l'Avenue Maillol, puis par le cimetière Père Pinya.

Le montant total prévisionnel de ces travaux, pour l'année 2016, s'élève à 200 000,00 € TTC

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer une demande de soutien financier à Perpignan Méditerranée Métropole, au titre du Fonds de concours.

Le Maire intervient et précise que les cimetières ne sont pas en très bon état et qu'il est de notre devoir d'effectuer ces travaux, par respect aux familles, qui apprécieront l'effort fait par la commune.

Vote pour à l'unanimité.

**III / AGENDA 21****1- Validation du programme d'actions de l'Agenda 21**

Mireille REBECQ précise que le travail avance, et qu'il faut maintenant valider le programme d'actions de l'Agenda 21 mis en place. C'est un travail qui dure maintenant depuis 4 ans, avec le concours collectif des élus, des services, des habitants et des partenaires.

Elle rappelle les 5 grands axes qui ont été dégagés, à savoir :

- Toulouges active
- Toulouges créative
- Toulouges verte
- Toulouges épanouie
- Toulouges solidaire

Elle remercie l'engagement des élus dans ces actions, comme par exemple Catherine BRET qui a mis son énergie avec le groupe marche, afin de favoriser les déplacements doux à l'intérieur de la commune.

Elle invite les élus à l'inauguration de la grainothèque à la médiathèque, en rappelant son fonctionnement et toutes les autres actions entreprises.

Vote pour à l'unanimité, la validation du programme d'actions de l'Agenda 21.

## **IV / URBANISME**

### **1 – Dénomination de l'espace situé devant l'école maternelle Ludovic MASSE**

Claude CID rappelle que le programme des actions citoyennes du mois de mai prévoit le 7 juin prochain, l'inauguration d'un espace devant l'école maternelle, avec l'appelation suivante :

Espace Gustave Adrien SERRES  
1894-1916  
Elève-Maître à Toulouges  
Mort pour la France

Monsieur Adrien SERRES enseignant de Toulouges pendant l'année 1914-1915, est mort le 9 juin 1916 à l'hôpital militaire d'Alençon, des suites d'une grave maladie contractée au front.

Il propose au Conseil Municipal de dénommer cet espace, comme indiqué ci-dessus.

Vote pour à l'unanimité.

## **V / PETITE ENFANCE**

### **1 – Crèche La Clairefontaine - approbation de la convention médicale entre la commune et le médecin référent**

Elise ROUBY explique que conformément à l'article R.2324-39 du code de la santé publique, les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places doivent s'assurer du concours régulier d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service.

Elle indique que cette convention est conclue à compter du 10 mai 2016 et ce, jusqu'au 31 décembre 2016. Le médecin référent interviendra sur l'EAJE de Toulouges, à raison de 6 heures par mois, et à hauteur de 80 € TTC de l'heure.

Vote pour à l'unanimité, la signature de la convention entre le médecin référent et la commune.

## **VI / QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 20h00

Le Secrétaire de séance,

Pierre MONTEL